

Modalités du Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Certificat d'aptitude professionnelle

| | Durée totale | Note | Séquences | Période |
|---|----------------|--------|---------------------------|----------------------------------|
| Sous-épreuve de mathématiques | Durée : 45 min | Sur 12 | Une séquence notée sur 12 | Au cours de l'année de terminale |
| Sous-épreuve de sciences physiques et chimiques | Durée : 45 min | Sur 8 | Une séquence notée sur 8 | Au cours de l'année de terminale |

- Les modalités du Contrôle en Cours de Formation sont définies par [l'arrêté du 30 août 2019](#).
- Les examinateurs doivent utiliser la [fiche d'évaluation et de notation](#) publiée dans la **note de service du 19 mai 2020**.

Baccalauréat professionnel

| | Durée totale | Note | Séquences | Période |
|---|---------------------|--------|--|--|
| Sous-épreuve de mathématiques | Durée maximale 1h30 | Sur 20 | 1 ^{ère} séquence notée sur 10 de 45 min environ | Avant la fin du second semestre de première sur le programme de première OU Avant la fin du premier semestre de la terminale sur le programme de première |
| | | | 2 ^{ème} séquence notée sur 10 de 45 min environ | Avant la fin de l'année scolaire de la terminale sur le programme de première et terminale |
| Sous-épreuve de sciences physiques et chimiques | Durée maximale 2h00 | Sur 20 | 1 ^{ère} séquence notée sur 10 de 60 min maximum | Avant la fin du second semestre de première sur le programme de première OU Avant la fin premier semestre de la terminale sur le programme de première |
| | | | 2 ^{ème} séquence notée sur 10 de 60 min maximum | Avant la fin de l'année scolaire de la terminale sur le programme de première et terminale |

- Les modalités du Contrôle en Cours de Formation sont définies par l'[arrêté du 17 juin 2020](#).
- Les examinateurs doivent utiliser la [fiche d'évaluation et de notation](#) publiée dans la **note de service du 22 juin 2021**.